

PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection
de l'environnement

Déclaration de changement
de dénomination sociale

Récépissé du 26 février 2007

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance 2000.914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu les actes administratifs en date des 30 mai 1989 et 20 février 1990 réglementant le fonctionnement de l'établissement exploité à SONGEONS par la S.A.R.L. JACQUES ;

Vu le récépissé du 17 janvier 2005 prenant acte de la déclaration de changement d'exploitant de la S.A.R.L. JACQUES par M. BARTIN ;

Vu la déclaration de changement de dénomination sociale souscrite le 12 février 2007 par M.BARTIN à effet de dénommer la société SIDEREM par la SAS BARTIN RECYCLING ;

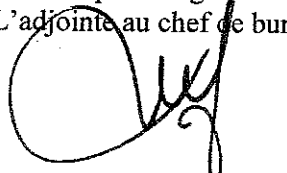
DONNE RECEPISSE

A M. BARTIN de sa déclaration de changement de dénomination sociale de la société susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 26 février 2007

Pour le préfet,
Et par délégation
L'adjointe au chef de bureau



Nadine COURSELLE